



Referenz/Aktenzeichen: BAFU-D-3C653401/1032

Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (ChemRRV), Verordnungen über die Fachbewilligung für die Verwendung von Pflanzenbehandlungsmitteln (VFB) und Verordnung Register Fachbewilligung / Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), Ordonnances relatives au permis pour l'utilisation des produits de traitement des plantes (Oper) et Ordonnance relative au registre des permis / Ordinanza sulla riduzione dei rischi inerenti ai prodotti chimici (ORRPChim) e ordinanze concernente l'autorizzazione speciale per l'impiego di prodotti per il trattamento delle piante (OAI)

Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank. / Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. Merci beaucoup. / Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti in formato Word. Grazie.

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme elektronisch an / Merci d'envoyer votre prise de position par courrier électronique à / Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'indirizzo di posta elettronica: polg@bafu.admin.ch

1 Absender / Expéditeur / Mittente

Organisation / Organisation / Organizzazione	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre, Prométerre
Abkürzung / Abréviation / Abbreviazione	Prométerre
Adresse / Adresse / Indirizzo	Lausanne
Name / Nom / Nome	Christian Aeberhard
Datum / Date / Data	28.03.2022

2 Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (ChemRRV) / Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) / Ordinanza sulla riduzione dei rischi inerenti ai prodotti chimici (ORRPChim)

2.1 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Sur le principe, Prométherre ne s'oppose pas à l'exigence d'une formation continue régulière permettant de renouveler la validité d'un permis de traiter. Notre organisation demande toutefois de maintenir les droits acquis par les titulaires actuels de permis, pour la prochaine période de 8 ans, comme proposé. Surtout, nous demandons qu'un permis validé dans une catégorie soit également valable pour les autres secteurs, sans avoir à multiplier les formations continues ou les examens d'obtention, au sein de la même entreprise ou pour une même personne (décloisonnement des permis). Par exemple, les traitements dans les pépinières viticoles doivent être possibles avec le même permis que celui qui vaut pour les traitements des plantes du vignoble de l'exploitation à laquelle se rattache l'activité de pépinières.

Concernant les formations exigées pour le renouvellement d'un permis, il faut néanmoins veiller à différencier leur ampleur et leur nature en fonction de l'utilisation effective des produits de traitement et des risques que cette utilisation fait courir sectoriellement ou par branche. A cet égard et à l'instar du Canton de Vaud, Prométherre demande de diminuer le nombre total d'heures exigées de 10 h à 6 h (= 2 x 3 h, soit 2 demi-journées).

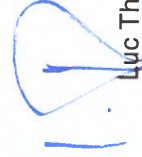
Concernant la durée de validité des permis, Prométherre soutient la proposition de 8 ans d'intervalle et s'oppose fermement à une diminution à 5 ans. La mise en œuvre devrait prévoir qu'un rappel automatique anticipé soit adressé aux titulaires pour leur permettre de s'inscrire en temps utile aux formations nécessaires, resp. de ne pas courir le risque d'opérer des traitements avec un permis caduc.

Sous la conduite et le contrôle d'un titulaire de permis, bien évidemment, nous demandons de confirmer clairement le maintien de la possibilité actuelle, d'une part de déléguer l'exécution des traitements, et d'autre part d'acquiescer des produits des plantes dans le commerce, à des employés, aux collaborateurs familiaux ou à des apprentis actifs au sein de l'exploitation, lorsque ces derniers ne disposent pas personnellement d'un permis de traiter. Il en va de la modération des tracasseries administratives imposées aux cultivateurs et à leur famille.

Principalement et pour le reste, Prométherre renvoie à la position de l'Union suisse des paysans et des organisations de branche.

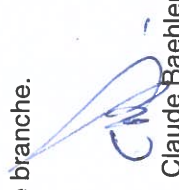
Lausanne, le 30 mars 2022

Le Directeur :



Luc Thomas

Le Président :



Claude Baehler

2.2 Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / Remarques sur les articles et annexes / Osservazioni sugli articoli e gli allegati

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione

3 Verordnungen über die Fachbewilligung für die Verwendung von Pflanzenbehandlungsmitteln (VFB) / Ordonnances relatives au permis pour l'utilisation des produits de traitement des plantes (OPer) / ordinanze concernente l'autorizzazione speciale per l'impiego di prodotti per il trattamento delle piante (OAI)

3.1 VFB-L: Grundsätzliche Bemerkungen/ OPer-A: Remarques générales

Voir remarques générales sous ORRChim.	
--	--

3.2 VFB-L: Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / OPer-A: Remarques sur les articles et annexes

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione
Art. 1, al. 4 (nouveau)	A compléter	Validité d'un permis X (p.ex. obtenu ou renouvelé selon OPer-A) étendue aux utilisations en vertu des autres ordonnances (OPer-Fo, OPer-H ou OPer-S).	Problématique et connaissances identiques en matière de réduction des risques liés aux PPh. Excessif d'exiger la détention de multiples permis par les professionnels.
Art. 12, al.1	OK	Maintien des droits acquis à garantir.	
Annexe 3, ch. 4	A supprimer	Supprimer le chapitre définissant la forme des formations.	Cette ingérence administrative est inutile et inadéquate ; de fait, elle ne garantit nullement l'atteinte du but visé.
Annexe 5, ch. 5	A modifier	Diminuer le nombre d'heures exigées à 6 h, soit 3h avec des thèmes imposés et 3 h avec des thèmes à option.	La concentration de la mise à jour des connaissances sur 2 demi-journées est suffisante pour la sensibilisation et le perfectionnement visés. Avec la multiplication des exigences de ce type dans tous les domaines (caristes, bûcheronnage, prévention des accidents, etc.), les professionnels ne peuvent pas être sollicités en permanence pour des cours sur des journées entières.

3.3 VFB-W: Grundsätzliche Bemerkungen/ OPer-F: Remarques générales

Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

3.4 VFB-W: Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / OPer-F: Remarques sur les articles et annexes

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione

3.5 VFB-G: Grundsätzliche Bemerkungen/ OPer-H: Remarques générales

Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

3.6 VFB-G: Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / OPer-H: Remarques sur les articles et annexes

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione

3.7 VFB-SB: Grundsätzliche Bemerkungen/ OPer-S: Remarques générales

Klicken Sie hier, um Text einzugeben.

3.8 VFB-SB: Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / OPer-S: Remarques sur les articles et annexes

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione

4 Verordnung Register Fachbewilligung PSM / Ordonnance relative au register des permis PPh

4.1 Grundsätzliche Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Prométerre s'oppose catégoriquement au fait de rendre publiques les données personnelles relatives aux détenteur de permis de traiter. Cette prétendue facilité pour le commerce de produits de traitement des plantes serait une violation crasse des dispositions sur la protection des données personnelles sensibles et serait une source insidieuse de délations par le voisinage ou de malveillance nuisible à l'endroit des agriculteurs, déjà trop souvent mis au pilori lorsqu'ils procèdent à des tâches de protection des plantes au vu et au su de la population urbaine.

4.2 Bemerkungen zu den Artikeln und Anhängen / Remarques sur les articles et annexes / Osservazioni sugli articoli e gli allegati

Ziffer / Chiffre / Numero	Zustimmung / Approbation / Approvazione	Antrag / Proposition / Richiesta	Begründung / Justification / Motivazione